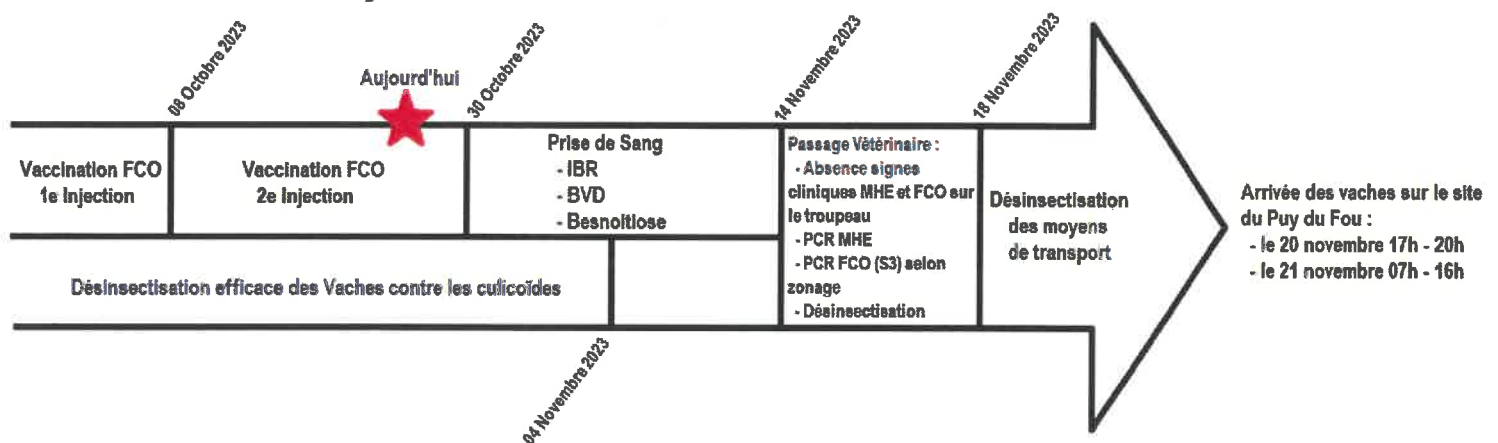


Concours bovins du Centenaire de Prim'Holstein France

PROTOCOLES SANITAIRES POUR PARTICIPATION

Ce document permet de faire une synthèse des protocoles sanitaires pour permettre une participation des bovins au concours du centenaire de Prim'Holstein France :

- **Calendrier récapitulatif au 27 octobre 2023 :**



- **Les modalités du protocole vaccinal FCO (sérotypage 8) sont les suivantes :**

Réalisation d'une injection, suivie d'un rappel (2^e injection) à 21 jours minimum d'intervalle, ET d'un temps d'acquisition de l'immunité de 21 jours après la 2^e injection.

Aussi, selon le protocole de vaccination mis en place par Prim'Holstein France pour la tenue du concours bovins, les **dates limites pour la vaccination** sont :

- **Au plus tard le dimanche 08 octobre 2023 pour la 1^{ère} injection ;**
- **Au plus tard le lundi 30 octobre 2023 pour la 2^{ème} injection.**

Les éleveurs doivent, **dès que possible**, se rapprocher de leur vétérinaire praticien pour que ce dernier commande le vaccin, et intervienne dans les délais impartis. Selon le type de vaccin, l'acquisition de l'immunité s'effectue contre la FCO sérotypes 4 & 8 ou seulement contre la FCO sérotypage 8. A la lumière des stocks disponibles et du conditionnement des vaccins (10, 50 ou 100 doses), il est conseillé d'utiliser le vaccin permettant l'acquisition de l'immunité contre la FCO sérotypes 4 & 8.

- **Les modalités du protocole de protection contre la MHE et FCO (sérotypage 3) sont les suivantes :**

Ne connaissant actuellement pas les conditions sanitaires au moment du concours du centenaire de Prim'Holstein France, l'organisation a souhaité que **l'ensemble des animaux devant participer au concours valident les points suivants :**

1. Une désinsectisation qui doit être **réalisée au minimum 14 jours avant la réalisation de la PCR (MHE ou FCO – sérotypage 3) ;**

2. **Une PCR MHE** avec un résultat négatif **dans les 7 jours avant l'arrivée des animaux sur le site du Puy du Fou** ;
3. **Une désinsectisation réalisée et attestée par le vétérinaire** dans les 7 jours avant l'arrivée des animaux sur le site du Puy du Fou (couplage possible avec la réalisation de la PCR MHE) ;

De plus, une désinsectisation des moyens de transport est demandée et sera validée par une attestation de réalisation signée du transporteur.

Aussi, les **périodes de réalisations des actes sanitaires** sont les suivantes :

- **Désinsectisation de l'ensemble des individus au plus tard le 04 novembre 2023 ;**
- **Test PCR MHE, et test FCO sérotype 3 si ZR, entre le 14 novembre 2023 et le 18 novembre 2023 ;**
- **Vérification de l'absence de signes clinique MHE et FCO dans le troupeau par le vétérinaire et désinsectisation des bovins participant au concours, avec la signature d'une attestation par le vétérinaire, entre le 14 novembre 2023 et le 18 novembre 2023 ;**
- **Une désinsectisation des moyens de transport avant le chargement des animaux.**

A noter que pour la réalisation de la PCR MHE et/ou FCO sérotype 3, Prim'Holstein France ne peut garantir les délais d'obtention des résultats. **Il est donc essentiel que l'éleveur s'assure d'être capable d'avoir l'ensemble des informations sanitaires en sa possession à l'arrivée des animaux sur le site du Puy du Fou.**

Concernant les zones réglementées, les cartes de répartition des zones, ainsi que les communes se trouvant dans celles-ci, seront communiquées sur le site web du centenaire, et actualisées hebdomadairement.